

Préserver notre souveraineté éducative : soutenir l'EdTech française

Cette note est une alerte face à la menace de vassalité éducative à laquelle nous faisons face. Notre incapacité à déployer une éducation numérique de qualité – accessible à tous – et notre impuissance à organiser une filière EdTech française laissent la voie libre aux GAFAM pour pénétrer nos salles de classe.

Constat

Alors que la France mobilise un des **budgets** d'enseignement les **plus élevés** de l'OCDE, elle **stagne à la 23^e place de la dernière enquête PISA** (sur 79 pays, décembre 2019) et se distingue par ses **inégalités scolaires** qui s'aggravent. Les 400 entreprises de la filière EdTech française sont **entravées** par une absence de cadre de l'institution scolaire dans un **marché** quasiment **fermé**. Selon le dernier rapport de la Cour des comptes¹, la **volonté politique** de construire un service public du numérique éducatif n'a été accompagnée d'une stratégie de long-terme. La Cour met également en lumière des **gaspillages** budgétaires, une **absence** de vision **stratégique** et un manque de volonté et d'**ambition** de la puissance publique, creusant l'**inégalité** entre les territoires.

Enjeu

Le concept de souveraineté et d'exception éducative doit être appliqué à l'éducation² ; notre impuissance à organiser la filière EdTech nous met chaque jour un peu plus au service des GAFAM. Pour préserver notre **souveraineté éducative**, il faut déployer une **politique du numérique éducatif ambitieuse**, s'appuyant sur une **filière française robuste**, capable de battre les GAFAM sur le terrain de la qualité, de l'éthique, des valeurs.

Trois priorités d'action

3 priorités d'action immédiate sont nécessaires pour mieux préparer nos enfants au monde de demain :

Priorité 1 : **CONSTRUIRE LE SOCLE DURABLE**

Il est primordial de continuer le travail d'**homogénéisation du raccordement au haut débit** des établissements scolaires afin de développer des usages durables du numérique pour l'éducation. Il faut **développer la formation initiale et continue des enseignants au numérique pour une pédagogie renouvelée**. Enfin, il convient de favoriser le rapprochement des milieux de la recherche, de l'enseignement et de l'Edtech.

Priorité 2 : **FACILITER L'ACHAT PUBLIC EN FAVORISANT LA DECENTRALISATION DU MARCHÉ**

Aujourd'hui, celui qui commande n'est pas celui qui utilise. Il faut donner du poids aux territoires et une **plus grande autonomie aux directeurs d'établissement et aux professeurs**, en déconcentrant l'achat public au plus près des utilisateurs finaux, tout en favorisant une meilleure lisibilité de l'offre et la mise en place d'une **culture de l'évaluation et de la mesure de l'usage**. Cette autonomie doit être encadrée par une **charte de confiance** fixée par la Direction du Numérique Educatif.

Priorité 3 : **FAIRE DE L'EDUCATION UNE PRIORITE D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT**

L'**éducation innovante** doit être une **priorité du prochain Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)**. Il faut redéployer l'**investissement public** vers le budget des collectivités et des établissements, ainsi que vers des fonds public-privé, pour assurer la structuration, le développement de la filière et l'émergence de **champions français** capables de rivaliser avec les acteurs étrangers.

¹ *Le Service Public Numérique pour l'Éducation* – rapport Cour des comptes – juillet 2019

² *Prendre en main notre destin numérique : l'urgence de la formation* – rapport sénatorial – juin 2018